



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT



## **RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° CHA1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
CONCEPTION Atelier Urbanova - urbaniste et architecte 2 impasse Rocan, 79260 LA CRECHE  telierurbanova Pagagete sexopleur ASTYM	agricultures agricultures arrangement agricultures arrangement agricult	DESSIN InfoSIG Cartographie 10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY	FOND CADASTRAL Cadastre EDIGEO - Avril 2019 Droits de l'Etat réservés Diffusion www.cadastre.gouv.fr MAJ bâti cadastral février 2021

**ZONES URBAINES** U : Zone urbaine

Սհ : Zone urbaine à vocation d'hébergement

**UE**: Zone urbaine à vocation d'équipement UXai : Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)

UXc : Zone urbaine à vocation économique (commercial)

**ZONES A URBANISER** 

**ZONES AGRICOLES** 

Ac : Zone agricole à Charron

1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle

Aepr : Zone agricole correspondant aux espaces proches du rivage Apc : Zone agricole protégée sur Charron

**ZONES NATURELLES** 

Nd : Zone naturelle sur Charon

**ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES** Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme

Emplacement réservé

OAP densification habitat OAP sectorielle simple

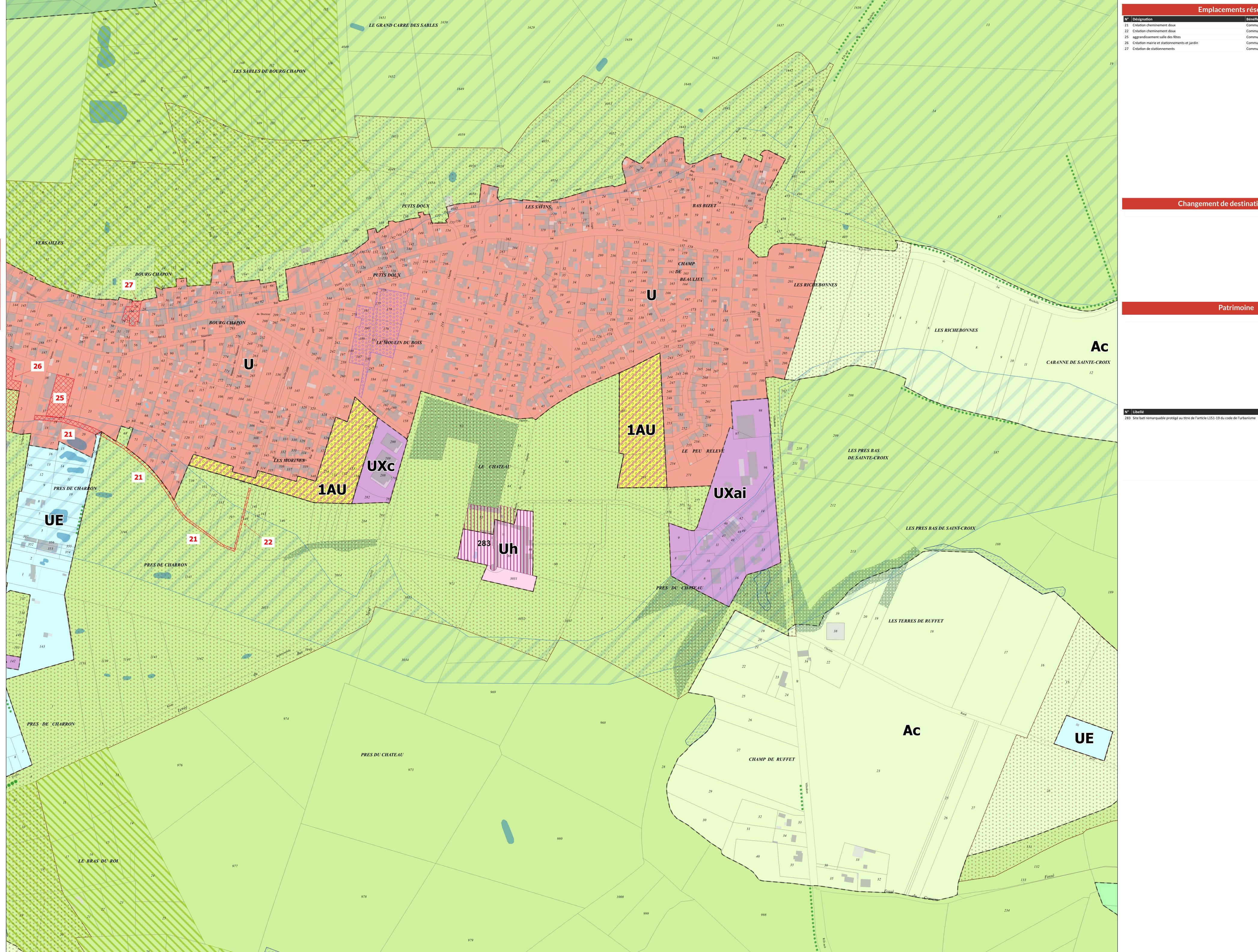
Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Zone exceptionnellement inondée

\*\*\* Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme **HABILLAGE DU PLAN** 

Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



**Emplacements réservés** 

Commune de CHARRON 326 m² CHARRON 22 Création cheminement doux 25 aggrandissement salle des fêtes Commune de CHARRON 2326 m<sup>2</sup> CHARRON 26 Création mairie et stationnements et jardin Commune de CHARRON 6241 m² CHARRON 27 Création de stationnements Commune de CHARRON 909 m² CHARRON

Changement de destination autorisé

**Patrimoine**